

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2020 à MILLY SUR THERAIN

Le Président ouvre la séance à 9 heures 40 en constatant que le quorum était atteint avec 77 présents et 6 représentés par pouvoirs (le quorum étant de 72 présents minimum).

Il est noté la présence de Mr BARTHELEMY de TILLE, qui n'étant pas délégué ne peut participer aux votes.

Il propose la candidature de Monsieur BERNARDIN Joël, maire et délégué de la commune de GREMEVILLERS, comme secrétaire de séance ce qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée

Les points suivants ont été présentés au comité syndical :

1- BUDGET ANNEXE – DEFENSE INCENDIE

1.1 compte administratif 2019

Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, vice-président, présente le compte administratif 2019 pour la compétence incendie qui fait l'objet du budget annexe alimenté par les contribuables des communes adhérentes, soit sous forme de fiscalisation soit sous la forme « défiscalisation » auquel cas la contribution est versée directement par les communes.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	RESULTAT
Résultats 2018	832 180.63 €	-1 463 109.70 €	- 630 929.07 €
Dépenses	1 034 417.31 €	875 571.70 €	1 909 989.01 €
Recettes	1 242 403.00 €	1 787 472.15 €	3 029 875.15 €
Solde d'exécution 2019	1 040 166.32 €	551 209.25 €	488 957.07 €

Ce dernier se traduit, à la clôture de l'exercice 2019 par un déficit de 551 209.25 euros en investissement et un excédent de 1 040 166.32 euros en exploitation soit un résultat global positif de 488 957.07 euros.

- le budget d'exploitation se traduit pour l'année 2019 par un excédent global de 1 040 166.32 euros qui intègre le résultat positif de 2018 s'élevant à 832 180.63 euros
- le budget d'investissement se traduit pour l'année 2019 par un déficit de 551 209.25 euros intégrant le déficit de 1 463 109.70 euros lié à l'exercice 2018.

Au global la gestion 2019 reprenant les résultats des années précédentes se traduit par un excédent de 488 957.07 euros.

Il est à noter qu'en 2019, tous les emprunts (budget annexe) en cours ont été soldés soit à échéance normale soit par anticipation.

Par ailleurs, en 2019, les dernières mises aux normes en matière de défense incendie ont été achevées et réglées :

- **SAINT PAUL**, constitution d'une réserve à incendie, zone de la Haute Touffe (à proximité de la Croix Gréal)
- **BERNEUIL EN BRAY**, réalisation de la défense incendie conformément aux desideratas du SDIS pour les propriétés bâties de Mme DUPONT, Mr KRASSOWSKI, Mme BATTAGLIANI et une partie des haras.

En l'absence du Président, l'assemblée adopte le compte administratif 2019 du budget annexe (incendie) à l'unanimité : soit 82 voix.

Le Président est invité à rentrer en séance. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée en votant le compte administratif 2019 du budget annexe (incendie)

1.2 compte de gestion 2019

Le Président présente les chiffres du compte de gestion 2019 de la compétence incendie établi par notre receveur, les chiffres sont exactement les mêmes que ceux du SIEAB et exposés dans le Compte Administratif.

L'Assemblée vote à l'unanimité le compte de gestion 2019 établi par notre receveur.

1-3 affectation du résultat (annexe 1)

Suite au vote du compte administratif 2019, le Président propose à l'assemblée, au vu des résultats de clôture de l'exercice 2019, d'affecter le résultat de la gestion 2019 comme suit :

- 551 209.25 € au compte 1068 de la section investissement pour le budget 2020
- 488 957.07 € au compte 002 excédent reporté de fonctionnement

Après exposé du Président, l'assemblée ratifie à l'unanimité cette proposition.

1-4 budget supplémentaire 2020

Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM présente le projet de budget supplémentaire 2020 (budget annexe défense incendie).

Celui-ci prend en compte les résultats du compte administratif 2019 et les affectations de résultats adoptés par l'Assemblée avec les inscriptions pour les honoraires où une augmentation de 4 000 euros abonde le compte 6226 du budget primitif 2020 et l'abondement du compte 61523 du budget primitif (entretien et réparation).

Le budget supplémentaire 2020 du budget annexe est adopté à l'unanimité, il s'équilibre ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
488 957.07 euros	488 957.07 euros

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
551 209.25 euros	551 209.25 euros

2- BUDGET PRINCIPAL – EAU POTABLE

2-1 compte administratif 2019 (annexe 2)

Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, vice-président, présente le compte administratif 2019 du budget principal relatif à la compétence eau potable

Le Budget exploitation se traduit pour l'année 2019 par un excédent global de 5 013 497.77 euros intégrant le résultat positif de 2018 s'élevant à 2 772 298.62 euros.

Le Budget investissement se traduit pour l'année 2019 par un déficit global de 2 522 507.06 euros intégrant le résultat déficitaire de 2018 s'élevant à 677 629.33 euros

Au global, la gestion 2019 reprenant les résultats des années précédentes se traduit par un excédent de 2 490 990.71 euros

En 2019, des investissements conséquents ont été entrepris :

- installation d'un groupe électrogène à SAINT DENISCOURT 192 628.04 euros
- renforcement de la desserte en eau potable de SAINT QUENTIN DES PRES 1 889 571.16 euros
- réhabilitation du réservoir de SONGEONS 97 883.21 euros
- et d'autres opérations ponctuelles 1 370 708.44 euros
(VERDEREL LES SAUQUEUSE, BERNEUIL EN BRAY, FROCOURT, FOUQUEROLLES, ESCAMES)

Après discussion et en l'absence du Président, Jean-Luc BRACQUART, il est procédé au vote du compte administratif 2019 du budget principal (eau potable)

L'assemblée adopte le compte administratif 2019 du budget eau potable à l'unanimité, ci-après repris :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	RESULTAT
Restes à réaliser		384 965.00 €	
Résultats 2018	2 772 298.62 €	-677 629.33 €	2 094 669.29 €
Dépenses	725 307.82 €	5 404 343.27 €	6 132 584.78 €
Recettes	2 969 440.66 €	3 559 465.54 €	6 528 906.20 €

Le Président est invité à rentrer en séance. Il remercie l'Assemblée pour la confiance accordée en votant le compte administratif 2019 du budget principal (eau potable).

2-2 compte de gestion 2019 (eau potable) du receveur

Le Président présente les chiffres du compte de gestion 2 (eau potable) du receveur pour 2019. Ceux-ci sont identiques aux chiffres du SIEAB et présentés précédemment dans le compte administratif.

L'Assemblée vote à l'unanimité le compte de gestion 2019 du receveur pour le budget principal eau potable du SIEAB.

Celui-ci se traduit à la clôture de l'exercice par un déficit de 2 522 507.06 euros en investissement et un excédent de 5 013 494.77 euros en exploitation soit un résultat global positif de 2 490 990.71 euros.

2-3 affectation du résultat

Suite au vote du compte administratif 2019, le Président propose à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget supplémentaire 2020, comme suit, en prenant en compte les restes à réaliser en dépenses de 394 965 euros, ainsi que le besoin de financement pour couvrir le déficit d'investissement de 2 522 507.06 euros

2 904 538.37 euros au compte 1068 (investissement)

2 108 959.40 euros au compte 002 (fonctionnement)

L'assemblée donne son accord à l'unanimité à l'affectation du résultat 2019 présentée par le Président.

2-4 budget supplémentaire 2020

Le vice-président, Philippe VAN WALLEGHEM, présente le projet de budget supplémentaire (eau potable) pour 2020. Celui-ci prend en compte à la fois les charges rattachées et les affectations de résultats adoptées par l'Assemblée.

La section d'exploitation du budget supplémentaire 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 308 959.40 euros et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 489 502.06 euros

Cette section tient en compte, au niveau « travaux », d'un nouveau programme de travaux de 1 250 000 euros relatif au déplacement d'une conduite d'eau de diamètre 350 à SONGEONS (implantation de la future Maison Familiale) et du renforcement de la liaison SONGEONS-GERBEROY (bois de Caumont).

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2020 pour le budget principal eau potable qui s'équilibre ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
2 308 959.40 euros	2 308 959.40 euros

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
4 489 502.06 euros	4 489 502.06 euros

2-5 travaux 2019

Le Président fait le point sur les travaux actuellement engagés :

travaux soldés :

- ▣ SAINT QUENTIN DE PRES (renforcement du réseau)
- ▣ ESCAMES
- ▣ BERNEUIL EN BRAY : renforcement de l'alimentation en eau travaux coordonnés avec des travaux de mise aux normes de la défense incendie du secteur des haras d'AUTEUIL

travaux en cours de réalisation : (non soldés)

- ▣ FOUQUEROLLES (renforcement du réseau)

2-6 travaux 2020

Le Président signale que les travaux suivants sont engagés :

- ▣ LAVERSINES (renforcement du réseau)
 - ▣ par contre, il signale que la réalisation du renforcement de la liaison Mont-Bénard-SAVIGNIES-SAINT GERMAIN LA POTERIE, n' pas pu être lancée, faute d'obtenir des autorisations de voirie, liées au « caractère sensible » de la période actuelle. De ce fait, le Président après accord du Bureau, propose de reporter dans le temps les travaux de liaison et éventuellement de rechercher une liaison moins onéreuse en traversant le bois dit « Gromard ».
- Dans l'attente des résultats de l'étude et de l'obtention des accords de passage, le Bureau donne son accord de lancement dès à présent, d'une tranche de travaux prévue fin 2020 A SAINT GERMAIN LA POTERIE, renforcement de l'alimentation en eau de la rue Grand-mère, dans un premier temps, et ensuite celle du Bois verdier.

Le Conseil Départemental a été sollicité pour la modification de ce programme de travaux 2020, pour éviter de pénaliser les entreprises par des arrêts de programme de travaux dus à la période électorale.

Son accord devrait être obtenu très prochainement.

Le Conseil syndical a validé ce changement de programme de travaux pour 2020, surtout si on peut économiser sur le coût de renforcement de la liaison Mt Bénard-SAVIGNIES-SAINT GERMAIN LA POTERIE en passant par la forêt, du fait qu'il n'y aura pas de reprises de branchement dans la traversée de SAVIGNIES. Toutefois, il donne son accord pour réaliser dès à présent la traversée de la route départementale desservant le Mont Bénard.

travaux en attente d'accord d'aide financière du Conseil Départemental

- ▣ BUICOURT – renforcement rues de Gournay et de la Briquetterie

2-7 lancement appel d'offres travaux SONGEONS

Le Président signale qu'actuellement le SIEAB lance des travaux avec un marché à bons de commande de 4 ans, lui permettant de réaliser 5 000 000 euros HT de travaux soit 1 250 000 euros HT par an.

La réalisation des travaux sur SONGEONS et pour la liaison avec GERBEROY (Bois de Caumont) estimée à environ 1 250 000 euros HT risque d'amputer pour l'avenir notre capacité à répondre aux demandes urgentes des communes en cas de problème d'alimentation en eau, aussi pour réaliser cette opération, il est nécessaire de lancer un appel d'offres spécifiques à ces deux opérations lourdes sur SONGEONS-GERBEROY.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité et retient la proposition du bureau d'Etudes SOGETI pour la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un coût de 40 000 euros HT, elle donne également son accord au lancement des études préalables nécessaires pour lancer l'appel d'offres, et mandate le Président pour signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération (études préalables, levé de géomètre, appel d'offres, etc...).

3 - QUESTIONS DIVERSES

Rappels :

retour du patrimoine – travaux réalisés pour le compte de tiers dans le cadre de la défense incendie

1/ travaux réalisés jusqu'en 2015

Les certificats sont en cours d'élaboration par la Trésorerie de BEAUVAIS MUNICIPALE, ils seront ensuite transmis en mairie, après signature du Trésorier de BEAUVAIS MUNICIPALE et du Président du SIEAB, avec un modèle de délibération pour le conseil municipal acceptant ce transfert.

Ces certificats seront à signer par le Maire et le receveur de la commune et ensuite ils devront être restitués au Syndicat.

Il est à la charge du receveur municipal d'intégrer ce patrimoine au patrimoine communal.

Cette opération d'écriture n'a pas d'incidence financière sur le budget communal.

NB – le SIEAB prend en charge le contrôle et l'entretien des hydrants jusqu'au 30 juin 2025.
Toutefois, les communes doivent se rapprocher de leur assureur pour couvrir tout risque lié à ces hydrants.

2/ travaux réalisés à compter de 2016

Un état de ce patrimoine est en cours d'élaboration avec la Trésorerie. Il sera adressé aux communes concernées très prochainement avec un modèle de délibération pour signature par le Maire et le receveur communal et retour au SIEAB.

La commune verra alors avec son comptable pour les écritures d'opération d'ordre afin de permettre l'intégration de ce patrimoine.

Cette dernière disposition ne concerne que certaines communes :

- SAINT PAUL
- BERNEUIL EN BRAY
- FOUQUENIES
- AUTEUIL
- SONGEONS
- ACHY
- SAINT QUENTIN DES PRES
- ROTHOIS
- VILLERS SUR BONNIERES
- HODENC EN BRAY
- HERCHIES
- FOUQUEROLLES

3/ fiscalisation/défiscalisation

Les communes qui ont opté pour la défiscalisation doivent confirmer leur choix par délibération qui devra être adressée au SIEAB et à la DGFIP avant le **15 avril 2020**.

COMMUNICATION FINALE

En fin de réunion, le Président signale que c'est le dernier comité syndical du SEIAB qu'il préside, du fait qu'il ne sollicite pas un nouveau mandat aux prochaines élections municipales de 2020.

Il rappelle, que pendant ce mandat, il a essayé avec l'aide des membres du bureau et notamment des vices présidents Philippe VAN WALLEGHEM et Guy PROUCELLE et de leurs compétences de gérer le Syndicat au mieux de l'intérêt général et il les remercie de leur aide.

Il remercie aussi le secrétariat du Syndicat, Brigitte et Véronique, structure très légère en agents, mais très compétente, fonctionnant très bien en équipe, et en lien avec les élus, le conseiller technique et le délégué de service publique.

Il remercie aussi le conseiller technique, François COQUELLE, apprécié de tous, eu égard à sa compétence, son professionnalisme, son relationnel, sa disponibilité, sa réactivité et son intégrité.

Il remercie également le délégué de service public, la Société VEOLIA, qui, sous la conduite de François DE FRUYT, assure la gestion technique de nos installations de production et de distribution, permettant au Syndicat d'assurer au mieux le service public aux usagers pour l'eau potable et aussi la défense incendie.

Il présente ses remerciements à tous les délégués pour leur présence assidue, permettant de tenir toutes les réunions avec le quorum en présents atteint, ce qui traduit leur intérêt pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie de leurs communes respectives. Il a beaucoup apprécié la bonne ambiance qui a régné lors des réunions et de la confiance qui lui ont accordée en espérant ne pas les avoir déçus.

En définitif, la gestion de ce syndicat fut pour lui une belle aventure humaine, avec de nombreuses rencontres de personnes porteuses de valeurs humaines qu'il apprécie ayant une idée noble de la notion de service public attendu et rendu à nos collectivités et à ses habitants.

Le Président remercie les services de la Trésorerie de BEAUVAIS MUNICIPALE pour leur collaboration dans le cadre de la régularisation du transfert du patrimoine (travaux de défense incendie) aux communes et aussi pour leurs conseils.

Merci à tous, il signale que tous les membres du bureau n'ont pas décidé de s'arrêter et ceux qui ont décidé de poursuivre sont, avec votre soutien, en mesure de relever avec succès la gestion du Syndicat tout en sachant donner les inflexions nécessaires.

La séance est levée à 11 Heures 30.